



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2016-2936
Demande : Modifications aux étiquettes de produit : nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Fongicide USF0728 325 SC
Numéro d'homologation : 31435
Matières actives (m.a.) : Prothioconazole et trifloxystrobine
Numéro de document de l'ARLA : 2709410

But de la demande

Le but de cette demande est d'ajouter les haricots secs et les gourganes à l'étiquette du fongicide USF0728 325 SC.

Évaluations des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

On ne prévoit pas que les expositions professionnelle et occasionnelle découlant de l'utilisation du fongicide USF0728 325 SC sur les haricots secs et les gourganes entraîneront une plus grande exposition que celle prévue selon le profil d'emploi de ce produit. On ne prévoit pas de risques préoccupants quand les travailleurs suivent le mode d'emploi et les mises en garde figurant sur l'étiquette et portent les pièces de l'équipement de protection individuelle indiquées sur l'étiquette.

Le demandeur n'a pas envoyé de données sur le prothioconazole et la trifloxystrobine pour étayer l'extension du profil d'emploi de ces matières actives sur l'étiquette du fongicide USF0728 325 SC aux haricots secs et aux gourganes. Dans le cadre de cette demande, on a évalué des données sur les résidus ayant déjà fait l'objet d'un examen et qui étaient tirées d'essais en conditions réelles menés dans ou sur des pois chiches et des haricots secs. Au terme de l'examen de toutes les données dont on disposait, les résidus de prothioconazole et de trifloxystrobine dans ou sur les haricots secs et les gourganes, aux limites maximales de résidus fixées pour le sous-groupe de cultures 6C, ne poseront pas de risques inacceptables pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Une évaluation toxicologique n'est pas nécessaire pour cette demande.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a envoyé des justifications scientifiques ainsi que des données relatives à des essais sur la tolérance des cultures menés au Brésil pour étayer une allégation de suppression de la moisissure blanche dans les haricots secs et les gourganes ainsi que la suppression de la moisissure grise dans les gourganes à l'aide d'un traitement au fongicide USF0728 325 SC à une dose d'application de 880 mL/ha. Selon les renseignements sur la valeur transmis, les allégations sont corroborées telles que soumises.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements transmis et est capable d'appuyer les modifications à l'étiquette du fongicide USF0728 325 SC pour y ajouter les haricots secs et les gourganes.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Références
2647537	2016, USF0728 325 SC Fungicide - Occupational / Bystander Exposure Assessment Supporting Proposed Use in Dry Bean. DACO: 5.1,5.2
2115788	Agricultural Reentry Task Force (ARTF). 2008. Data Submitted by the ARTF to Support Revision of Agricultural Transfer Coefficients. Submission 2006-0257. CBI.
2306663	2013, USF 0728 325 SC foliar fungicide - Control or suppression of listed diseases in field pea, lentil, chickpea, soybean and winter wheat, DACO: 10.1,10.2.3.1,10.2.3.3,10.3.1,10.3.2
2647532	2016, Value assessment of USF0728 325 SC fungicide - Petition to include the following label claims: white mould control on dry beans and faba bean and chocolate spot control on faba bean, DACO: 10.1,10.2.3.1,10.2.3.3,10.3.1,10.3.2
2647533	2016, Value assessment of USF0728 325 SC fungicide - Petition to include the following label claims: white mould control on dry beans and faba bean and chocolate spot control on faba bean, DACO: 10.1,10.2.3.1,10.2.3.3,10.3.1,10.3.2
2647534	2016, Value assessment of USF0728 325 SC fungicide - Petition to include the following label claims: white mould control on dry beans and faba bean and chocolate spot control on faba bean, DACO: 10.3.2(B)

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.